



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E40386

VALABLE JUSQU'AU 28/05/2024

ÉDITÉ LE 19/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1996

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/10/1999
100 000

Raison sociale : GONTIER

22 RUE DU REVEILLON
94440 SANTENY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL 1999B02429

Siret : 424 478 873 00013

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 2107074

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 422131B1247000/001 332278/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 422131B1247000/001 332278/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Téléphone : 01 43 86 49 55

Portable :

Site Internet : www.gontiersarl94.fr

E-mail : alexandre@gontiersarl.fr

Responsabilité légale :

BLASUTTI PATRICIA GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax : 01 43 86 51 98

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	19/01/2021
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	19/01/2021
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	14/04/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	19/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	19/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.